

CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN A MOYEN TERME
ET DU BUDGET-PROGRAMME SUR LA PREMIERE PARTIE
DE SA VINGT-HUITIEME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 16 au 19 septembre 1996



Distr.
GENERALE

TD/B/43/8
TD/B/WP/99
3 octobre 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

**Rapport du Groupe de travail
du plan à moyen terme et du budget-programme
sur la première partie de sa vingt-huitième session**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 16 au 19 septembre 1996

GE.96-51802 (F)

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1
I. Révision du chapitre relatif à la CNUCED du budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 1996-1997, compte tenu des résultats de la neuvième session de la Conférence (point 3 de l'ordre du jour)	2 - 41
II. Questions d'organisation	42 - 47

Annexe

Participation

INTRODUCTION

1. La première partie de la vingt-huitième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme s'est déroulée au Palais des Nations, à Genève, du 16 au 19 septembre 1996. A cette occasion, le Groupe de travail a tenu deux séances plénières (ses 114ème et 115ème séances). Toutes les autres séances ont eu un caractère informel et privé.

Chapitre I

REVISION DU CHAPITRE RELATIF A LA CNUCED DU BUDGET-PROGRAMME DE L'ONU POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997, COMPTE TENU DES RESULTATS DE LA NEUVIEME SESSION DE LA CONFERENCE

(Point 3 de l'ordre du jour)

2. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail était saisi du document suivant :

"Chapitre relatif à la CNUCED du budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 1996-1997 (projet de révision du programme de travail)" (TD/B/WP/98).

3. L'Adjoint du Secrétaire général de la CNUCED a déclaré que le Groupe de travail avait pour tâche d'aider le Secrétaire général de la CNUCED à adapter le programme de travail pour le reste de l'exercice biennal en cours (c'est-à-dire, jusqu'à la fin de 1997) aux objectifs de l'organisation. Cela était essentiel pour maintenir l'élan imprimé par la neuvième session de la Conférence et par les réformes que menait le Secrétaire général.

4. Le souhait des Etats membres - exprimé au paragraphe 107 a) du texte intitulé "Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/377) - était que le secrétariat les consulte à un stade aussi précoce que possible de l'élaboration du programme de travail. Ces consultations étaient importantes pour comprendre ce qu'ils attendaient de la CNUCED au cours des années à venir. Le Groupe de travail aurait aussi la possibilité de donner des conseils au sujet du programme de travail pour l'exercice biennal 1998-1999, puisque sa session se tenait juste avant l'élaboration, par le Secrétariat de l'ONU, du projet de budget-programme pour le prochain exercice, qui serait soumis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

5. Le projet de révision du programme de travail, présenté dans le document TD/B/WP/98, visait à unifier et rationaliser les activités compte tenu des priorités, des objectifs et du mécanisme intergouvernemental établis par la Conférence à sa neuvième session. Les cinq programmes actuels de la CNUCED, qui comprenaient 25 sous-programmes, avaient été regroupés en un seul programme subdivisé en cinq sous-programmes qui correspondaient à la nouvelle structure du secrétariat. Les objectifs de ces sous-programmes étaient énoncés dans les documents finals de la neuvième session de la Conférence ("Déclaration de Midrand" et "Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/377)) et avaient été incorporés dans le programme relatif à la CNUCED du plan à moyen terme de l'ONU pour la période 1998-2001.

6. Portant sur environ un tiers de la période restant à courir jusqu'à la dixième session de la Conférence, le document TD/B/WP/98 constituait un premier effort pour faire cadrer le programme de travail avec les résultats de Midrand. Il englobait également les programmes de travail établis ultérieurement par le Conseil du commerce et du développement, à sa treizième réunion directive (juillet 1996), pour ses organes intergouvernementaux. A cet égard, le Conseil n'ayant pas encore arrêté l'ordre du jour de la deuxième session des commissions, et celles-ci ne s'étant pas encore réunies pour décider de convoquer les réunions d'experts mentionnées au paragraphe 114 du "Partenariat pour la croissance et le développement", il n'avait pas été possible d'inclure les activités correspondantes dans le document TD/B/WP/98. Conformément à la terminologie en vigueur à l'Organisation des Nations Unies, l'expression "groupes spéciaux d'experts" utilisée dans le document désignait les réunions consultatives convoquées par l'ONU sur l'initiative du Secrétaire général, et non les "réunions d'experts" susmentionnées.

7. Compte tenu du fait que la CNUCED était un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et que celle-ci souhaitait la voir s'acquitter pleinement de ses mandats, le secrétariat avait incorporé lesdits mandats au programme de travail révisé pour l'exercice en cours. Afin de rendre fidèlement compte à l'Assemblée générale de l'exécution des programmes de cet exercice, les activités déjà achevées et les services déjà fournis, ou en passe de l'être, avaient également été inclus. Le document indiquait aussi (sous-programme 9.1) les activités comme les services statistiques, le traitement électronique des données et la documentation qui contribuaient directement et étaient donc nécessaires à l'exécution du programme de travail. Dans chaque sous-programme, les activités étaient classées conformément à la présentation et la nomenclature du budget-programme de l'ONU.

8. Quand le Secrétaire général de la CNUCED aurait pris connaissance des opinions exprimées par le Groupe de travail, il arrêterait la répartition des effectifs et des autres ressources, compte tenu de la structure qui avait été annoncée précédemment et qui avait été décidée après consultation des Etats membres, du Secrétaire général de l'ONU et de l'ensemble du personnel. La répartition des ressources donnerait lieu à des consultations avec le Siège, et principalement avec le Bureau du Contrôleur de l'ONU, qui était habilité à réviser les allocations de crédit dans le cadre du budget global approuvé par l'Assemblée générale.

9. L'importante restructuration entreprise par le Secrétaire général de la CNUCED touchait maintenant à sa fin; elle avait été menée parallèlement à l'examen de l'efficacité mis en branle par le Secrétaire général de l'ONU pour l'ensemble de l'Organisation. Ces deux processus s'ajoutaient à la décision prise par l'Assemblée générale en décembre 1995 d'approuver d'importantes réductions dans le budget pour l'exercice en cours. En outre, immédiatement après la neuvième session de la Conférence, le secrétariat avait dû établir le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 et le présenter au Groupe de travail ainsi qu'au CPC à New York. Ces processus exigeaient non seulement des travaux au sein du secrétariat de la CNUCED, mais encore des consultations et des discussions approfondies avec le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, le Contrôleur et le Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines, à New York. Les Etats membres jugeaient capital que tout de suite après la vingt-huitième session du Groupe de travail, le secrétariat se mette à l'ouvrage et s'attache à exécuter son programme de travail pour le reste de l'exercice biennal. A cet égard, le Secrétaire général était tout particulièrement conscient de la nécessité de maintenir l'élan imprimé par la Conférence et par les réformes en cours dans le système des Nations Unies.

10. Le représentant du Maroc, parlant au nom du Groupe africain, a souligné combien il était important que les documents de travail soient publiés à temps. Il faudrait différer la poursuite de la session pour donner aux délégations le temps d'étudier convenablement la documentation de façon à pouvoir contribuer sérieusement aux travaux du Groupe.

11. Le représentant de l'Irlande, parlant en sa qualité de président du Conseil européen, a déclaré que le Groupe devait notamment veiller à ce que le programme de travail de la CNUCED tienne fidèlement compte des décisions prises à la neuvième session de la Conférence. Il importait également de lever toute ambiguïté quant à l'objet de la session. La révision des textes explicatifs n'était qu'un des aspects de la révision du chapitre du budget-programme relatif à la CNUCED, et il était tout aussi important d'examiner les changements qu'entraînerait l'adaptation du programme dans l'allocation des ressources budgétaires. A cet égard, le document final de Midrand soulignait à plusieurs reprises que la CNUCED devrait concentrer son attention sur un petit nombre de thèmes prioritaires. Il mettait également l'accent sur le rôle du Groupe de travail, qui devait aider le Conseil à évaluer les incidences budgétaires du projet de programme de travail. Pour la définition des priorités et l'exécution du mandat du Groupe de travail,

il était essentiel, comme le précisait le document de Midrand, que le secrétariat fournisse des renseignements exacts et détaillés sur les incidences budgétaires du programme de travail révisé. Pour s'acquitter des fonctions qui lui avaient été confiées à Midrand, le Groupe devait procéder simultanément à la révision des textes explicatifs et à l'examen du budget-programme.

12. Le représentant de l'Argentine, parlant au nom du Groupe latino-américain et caraïbe, s'est associé aux remarques du représentant du Maroc sur la nécessité de laisser aux délégations le temps d'étudier la documentation, celle-ci n'étant pas encore disponible dans toutes les langues officielles. Il a demandé au secrétariat de fournir les renseignements les plus récents sur la restructuration en cours, pour faciliter l'examen du budget-programme par le Groupe de travail. Par ailleurs, comme l'avait fait observer le représentant de l'Irlande, le programme de travail devait être fondé sur les décisions prises à la neuvième session de la Conférence, mais il importait d'adopter une démarche pragmatique, sans retirer quoi que ce soit de ce qui avait été convenu dans les documents finals adoptés à Midrand.

13. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique estimait, comme les représentants du Maroc et de l'Argentine, que la documentation était une question cruciale et que les documents destinés aux réunions devaient être distribués en temps voulu. Il se rangeait également à l'avis du représentant de l'Irlande, selon lequel la teneur du programme de travail devait refléter les résultats de la neuvième session de la Conférence. Dans l'examen du budget-programme, sa délégation entendait accorder une attention particulière à l'établissement d'un ordre de priorité, à la capacité des Etats membres d'apprécier le coût et la valeur relative des activités, aux arguments justifiant des activités qui semblaient faire double emploi, au bien-fondé des multiples publications envisagées et à tout chevauchement entre la CNUCED et d'autres institutions.

14. Le représentant du Japon a dit que la Conférence, à sa neuvième session, avait dégagé un terrain d'entente sur les travaux futurs de la CNUCED. Les réformes que celle-ci avait entreprises inspiraient le respect, et il importait de veiller à ce que l'accord conclu à l'occasion de la neuvième session soit à l'avenir pleinement pris en compte dans ses programmes proprement dits.

15. Le document présenté au Groupe de travail ne faisait nullement état de la répartition des postes au secrétariat et ne contenait aucune prévision budgétaire chiffrée, ce qui empêcherait certainement le Groupe de travail de procéder à l'examen du budget de la CNUCED. Il était donc préférable de reprendre la session du Groupe de travail en décembre.

16. Le document TD/B/WP/98 semblait englober grosso modo toutes les activités auxquelles le secrétariat de la CNUCED se livrait avant la neuvième session de la Conférence, et comprenait donc un certain nombre d'éléments de programme qui ne figuraient pas dans les documents finals de ladite session. Aussi fallait-il supposer que bon nombre d'entre eux correspondaient à des activités dévolues à la CNUCED par des résolutions de l'Assemblée générale, ou bénéficiant de l'appui d'un donateur, ou expressément demandées par certains pays en développement. Néanmoins, même dans le cas d'éléments de programme qui se justifiaient d'une manière ou d'une autre, il faudrait sans doute supprimer les activités en question si elles ne donnaient pas des résultats satisfaisants et utiles. Point n'était besoin d'un programme de travail qui avait uniquement pour objet de produire un document de recherche sans rapport avec le processus intergouvernemental de la CNUCED, ou qui n'aidait pas de manière appréciable les pays en développement.

17. Par ailleurs, dans le système actuel, les économies éventuelles résultant de la réforme de la CNUCED seraient reversées au Siège de l'ONU, sans profiter nécessairement aux activités de la CNUCED. Pour réformer

efficacement celle-ci, une partie au moins des sommes économisées en la matière devait être utilisée au sein de l'organisation. Il fallait que le secrétariat élabore un mécanisme budgétaire à cet effet, en concertation avec New York.

18. Le représentant de Cuba, parlant au nom du Groupe latino-américain et caraïbe, a exprimé son appui aux représentants de l'Argentine et du Maroc concernant la question de la documentation. L'idée présentée par le Japon de réinvestir les économies dans les activités de la CNUCED semblait intéressante : ces fonds pouvaient être utilisés pour financer la coopération technique et des réunions de groupes d'experts.

19. Le représentant du Népal, comme le représentant du Maroc, jugeait nécessaire de donner aux délégations le temps d'étudier la documentation. Les pays entamaient le processus de mondialisation et de libéralisation en ordre dispersé, ce qui posait des problèmes particuliers concernant l'accès aux marchés, les flux de capitaux et de technologie et la transformation institutionnelle. Ces problèmes augmentaient les risques inhérents à la mondialisation pour les pays les plus faibles. A la neuvième session de la Conférence, on avait convenu que la marginalisation était intolérable et que le secrétariat de la CNUCED devrait être doté des moyens voulus pour s'acquitter du mandat qui lui avait été confié à cet égard. La délégation népalaise, souscrivant à l'opinion selon laquelle la révision du programme de travail devrait être fondée sur les documents finals de Midrand, s'est déclarée préoccupée par l'application sélective du consensus de Midrand.

20. Le représentant du Maroc, prenant la parole au nom du Groupe africain, a déclaré que les résultats de la neuvième session de la Conférence devaient effectivement servir de cadre de référence pour l'examen du programme de travail et la définition des priorités. Le document présenté par le secrétariat de la CNUCED correspondait à la structure de celui-ci : or le Groupe africain n'avait pas été informé de cette structure et jugeait donc difficile de replacer les propositions dans leur contexte. Fixer des priorités était, certes, important, mais il fallait pour cela disposer de renseignements sur les ressources allouées à chaque activité. Par ailleurs, la politique de publication étant d'une grande importance, le Groupe africain entendait examiner minutieusement la cohérence des différents types de documents produits par la CNUCED, notamment des documents techniques et "directifs".

21. Le représentant de l'Ouganda a dit que les propositions du secrétariat semblaient cadrer avec les règles de planification et de programmation de l'ONU et correspondre aux résultats de la neuvième session de la Conférence. Il importait de définir les responsabilités des différentes unités du secrétariat à l'égard de telle ou telle activité. La délégation ougandaise constatait avec satisfaction que les questions relatives aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux pays en développement insulaires étaient regroupées en un seul sous-programme.

Séances informelles

22. Le Groupe de travail a poursuivi l'examen du point 3 en séances informelles privées.

Séance plénière de clôture

23. A la séance plénière de clôture de la première partie de la session, le 20 septembre 1996, le Président a constaté qu'après s'être réunis pendant trois jours en séances informelles, les membres du Groupe de travail n'étaient pas parvenus à s'entendre sur la révision du programme de travail de la CNUCED. Pendant ces séances, les délégations avaient formulé des observations sur tous les sous-programmes, à l'exception du sous-programme 9.4; elles étaient invitées à communiquer par écrit au secrétariat des commentaires sur

ce sous-programme, afin qu'ils puissent être pris en considération pour la mise au point du texte révisé du programme de travail.

24. Le représentant du Maroc, parlant au nom du Groupe africain, a déclaré qu'après avoir étudié de façon approfondie le document TD/B/WP/98, son groupe jugeait qu'il constituait une base de travail satisfaisante pour la CNUCED. Il aurait souhaité que tous les sous-programmes proposés soient examinés à fond et que l'on parvienne à un consensus dans l'esprit qui avait régné avant, pendant et après la neuvième session de la Conférence. Les documents finals adoptés par celle-ci ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale constituaient les fondements du programme de travail et du mandat de la CNUCED. Le Groupe africain attachait une grande importance à tous les sous-programmes présentés dans le document TD/B/WP/98, et notamment au sous-programme 9.5 concernant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays en développement insulaires, à l'assistance au peuple palestinien et à d'autres activités intéressant tout particulièrement l'Afrique. Il jugeait nécessaire de conserver le sous-programme 9.5 car cela aiderait à accroître la transparence au sein du secrétariat, en particulier pour l'allocation des ressources, et faciliterait l'examen horizontal des problèmes des PMA par le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED ainsi que le suivi des travaux de l'organisation dans ce domaine. Il déplorait profondément qu'un consensus ne se soit pas dégagé sur le programme de travail révisé.

25. Le représentant de Cuba a déclaré que sa délégation aurait souhaité que le Groupe de travail puisse adopter un résumé du Président par consensus. Le projet de révision du programme de travail, proposé par le secrétariat, était conforme au document final de Midrand. La délégation cubaine attachait une importance particulière au sous-programme 9.5, qui permettrait l'examen vertical et horizontal des questions relatives aux PMA, ainsi qu'à la poursuite de l'assistance au peuple palestinien.

26. Le représentant du Népal, parlant au nom du Groupe asiatique, a remercié le secrétariat de ses efforts pour réviser le programme de travail de la CNUCED et l'aligner sur les décisions prises à Midrand. Le Groupe asiatique aurait souhaité que le programme de travail révisé soit adopté par consensus, la neuvième session de la Conférence ayant donné naissance à un partenariat qui devait être synonyme de coopération. Il avait proposé d'apporter des améliorations au programme de travail, mais son principal souci était de voir la CNUCED s'atteler rapidement et efficacement aux tâches de l'après-Midrand. A son avis, les textes adoptés par la Conférence ne devraient pas être utilisés comme un carcan pour limiter les activités de la CNUCED, et le consensus de Midrand ne devrait pas être appliqué de façon sélective. La CNUCED était le principal organisme des Nations Unies et jouait un rôle de premier plan dans le traitement intégré des problèmes de développement et des questions connexes; l'utilité de son programme de travail devait être jugée en fonction des avantages qu'il procurait aux bénéficiaires, et à la lumière de son mandat. A cet égard, la CNUCED était un organe subsidiaire de l'Assemblée générale, et sa tâche était déterminée aussi bien par celle-ci et ses autres organes subsidiaires que par la Conférence à ses sessions quadriennales. A Midrand, il avait été décidé de réduire le nombre de réunions intergouvernementales, mais il semblait que la façon de travailler n'avait pas changé. Tant que les Etats membres continueraient à revenir sur des questions déjà tranchées, les réunions demeureraient longues et nombreuses.

27. A propos du sous-programme 9.5, le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés avait été adopté à l'unanimité par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA, en 1990; l'Assemblée générale l'avait ultérieurement approuvé et avait arrêté le niveau des ressources à y consacrer pendant toute la décennie. Les mesures spéciales destinées à répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral avaient été décidées par l'Assemblée générale dans diverses résolutions. Enfin, après la Conférence mondiale sur le développement durable

des petits Etats insulaires en développement, l'Assemblée avait demandé que la capacité de la CNUCED soit renforcée pour étayer l'application du Programme d'action adopté par cette conférence.

28. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique déplorait qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur le programme de travail révisé de la CNUCED. Sa délégation avait espéré que ce programme tiendrait compte des priorités fixées à Midrand, mais l'absence d'accord conduisait à douter de l'utilité de la neuvième session de la Conférence. Si les Etats s'opposaient à l'adoption de critères d'efficacité élémentaires, comme l'établissement d'un calendrier pour l'exécution des activités, il n'y aurait aucun moyen d'évaluer les résultats.

29. La délégation des Etats-Unis était tout à fait d'accord pour accorder la priorité aux problèmes des PMA, mais elle était contre l'établissement d'un sous-programme distinct car ils devaient être traités de façon intersectorielle. La structure proposée du programme de travail conduirait à marginaliser ces questions, empêcherait leur intégration dans les activités sectorielles de la CNUCED et irait donc à l'encontre des décisions prises à Midrand. Le rapport de la dernière session du Groupe de travail ne rendait pas suffisamment compte de l'opposition manifestée par les Etats-Unis et d'autres pays à ce sujet. En ce qui concernait l'assistance au peuple palestinien, la délégation américaine était pleinement consciente des mandats donnés par l'Assemblée générale, mais ne voyait pas pourquoi la question occupait une telle place dans le programme de travail révisé, puisqu'elle n'était nullement évoquée dans les documents de Midrand. Elle trouvait aussi que les activités envisagées ne présentaient pas un grand intérêt; il fallait prévoir des mesures qui profitent effectivement au peuple palestinien. La délégation des Etats-Unis avait proposé que l'organisation d'un séminaire pilote sur la mobilisation du secteur privé pour encourager l'IED dans les pays les moins avancés figure dans le sous-programme 9.2 et non dans le sous-programme 9.1, et que les activités concernant le droit et la politique de la concurrence soient incorporées au sous-programme 9.2 plutôt qu'au sous-programme 9.3. Enfin, elle était contre les activités prévues à la section 5 a)iv) du sous-programme 9.2, car il n'appartenait pas à la CNUCED de s'immiscer dans les négociations commerciales entre des gouvernements et des entreprises privées.

30. Le représentant de la Mongolie a dit que l'enclavement était cause de carences et de déséquilibres structurels et faisait obstacle au développement socio-économique global. Il nuisait à la compétitivité et aggravait la marginalisation, aussi devait-il être considéré dans une perspective plus générale. L'accord conclu à Midrand, qui regroupait les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays en développement insulaires, faisait partie d'un ensemble délicat de mesures issu de négociations ardues, et son interprétation arbitraire pourrait saper tout l'édifice et créer un dangereux précédent. Le plus sage était de conserver le sous-programme 9.5, qui reflétait l'avis général de tous les Etats ayant à coeur d'assurer le traitement des questions concernant ces pays dans un cadre approprié. A cet égard, le passage du sous-programme 9.4 concernant l'assistance aux pays sans littoral dans le domaine du transport en transit devrait être incorporé au sous-programme 9.5.

31. Le représentant de l'Argentine, parlant au nom du Groupe latino-américain et caraïbe, regrettait que le Groupe de travail ne soit pas parvenu à un consensus, alors que le document TD/B/WP/98 témoignait d'une démarche pragmatique ainsi que d'une volonté de mettre en oeuvre les décisions prises à la neuvième session de la Conférence, et constituait une bonne base de négociation et d'analyse. Son groupe confirmait qu'il acceptait les modifications au programme de travail révisé convenues pendant les séances informelles, et ferait des observations supplémentaires à ce sujet.

32. Le représentant du Mexique a remercié le secrétariat de son projet de révision du programme de travail de la CNUCED. Il était dommage que ce projet n'ait pas été adopté par consensus. Compte tenu du mandat défini à la neuvième session de la Conférence, le Mexique appuyait la proposition du secrétariat d'établir un sous-programme 9.5 consacré expressément aux problèmes des pays les moins avancés, ce qui donnerait un relief spécial à l'action en faveur de ces pays. La délégation mexicaine souscrivait aux propos tenus par le représentant de la Mongolie et s'associait à la proposition visant à regrouper toutes les questions intéressant les PMA dans ce sous-programme. Aucun accord ne s'étant dégagé sur la suppression du sous-programme 9.5, celui-ci devrait rester inscrit au programme de travail révisé pour 1996-1997, comme le proposait le secrétariat.

33. Le représentant de la Suisse a déclaré que les activités proposées par le secrétariat dans le document TD/B/WP/98 constituaient une base de travail satisfaisante pour 1996-1997. La délégation suisse aurait préféré que des changements soient apportés à la structure des sous-programmes, mais acceptait la structure proposée, y compris le sous-programme 9.5. Elle attachait une grande importance aux activités en faveur des PMA et aurait souhaité que leurs problèmes soient abordés autrement, mais ne s'opposerait pas à la solution pour laquelle penchait les intéressés. Lors de l'examen du budget pour le reste de l'exercice biennal, il faudrait se demander si l'inscription de certaines activités à certains sous-programmes était judicieuse. A cet égard, la délégation suisse estimait qu'il devrait y avoir une meilleure correspondance entre les sous-programmes et le mécanisme intergouvernemental, en particulier en ce qui concernait le développement des entreprises ainsi que le droit et la politique de la concurrence. Enfin, elle regrettait qu'il n'ait pas été possible d'examiner la totalité du programme de travail révisé. Elle attachait une grande importance au sous-programme 9.4.

34. Le représentant de l'Irlande, prenant la parole en qualité de Président du Conseil européen, a déploré qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord sur le document TD/B/WP/98. Sa délégation avait présenté des amendements qui risquaient de ne pas être pris en compte dans le texte final. Il était paradoxal que des délégations invoquent l'esprit de Midrand, mais se montrent en même temps inflexibles. Cela indiquait toutefois qu'elles prenaient au sérieux les résultats de la neuvième session de la Conférence, même si elles n'arrivaient pas à s'entendre sur la façon d'y donner suite. Il serait important de tirer des leçons de la session du Groupe de travail pour préparer la prochaine session du Conseil du commerce et du développement et pour raviver l'esprit de Midrand.

35. Le représentant du Royaume-Uni a dit qu'il regrettait profondément que le Groupe de travail n'ait pas pu s'entendre par consensus sur le document TD/B/WP/98. Cela était particulièrement fâcheux si l'on considérait que naguère encore, à Midrand, l'accent avait été mis sur l'échange et la coopération, dans la perspective d'un souvenir meilleur pour ceux auxquels la CNUCED devait venir en aide. Le représentant espérait vivement qu'à la reprise de la session, en décembre, le Groupe de travail aboutirait à de meilleurs résultats. Il déplorait aussi que le Groupe n'ait pas pu examiner tous les sous-programmes du programme de travail révisé. Sa délégation attachait de l'importance au sous-programme 9.4.

36. Le Groupe de travail était en fait parvenu à un consensus sur la plupart des éléments du programme de travail révisé. Les opinions divergeaient quant à l'assistance au peuple palestinien, pour une question de présentation, et quant à la proposition d'établir un sous-programme 9.5 distinct. Le Royaume-Uni était conscient des difficultés rencontrées par les PMA, mais il croyait dans les résultats de Midrand et dans la décision de traiter de façon intersectorielle les questions concernant les PMA, ce qui devrait permettre à l'organisation de mieux venir en aide à ces pays. Le sous-programme 9.5 non seulement ne faciliterait pas les choses, mais encore serait humiliant pour les PMA. Le programme de travail de la CNUCED devrait être

solidement fondé sur les mandats, les principes directeurs et les orientations définis dans le document final de Midrand, qui indiquait clairement les quatre domaines d'où il fallait extraire un petit nombre de questions prioritaires. L'établissement d'un sous-programme supplémentaire s'écarterait des objectifs de Midrand et en compromettrait la réalisation. La neuvième session de la Conférence avait offert ce qui était peut-être la dernière chance de traiter les problèmes des PMA de façon novatrice, chose qui ne serait possible que si l'on s'en tenait strictement à ce qui avait été convenu à Midrand.

37. Le représentant de l'Indonésie a dit que, puisque aucun consensus ne s'était dégagé sur la révision du programme de travail, celui-ci devrait passer par la filière appropriée en vue de sa mise au point. Il convenait de conserver le sous-programme 9.5 et les activités du sous-programme 9.1 relatives à l'assistance au peuple palestinien.

38. Le représentant de l'Ouganda a félicité le secrétariat de ses efforts pour aligner le programme de travail révisé sur les nouveaux mandats. Lors de l'examen de ce programme, l'accent avait souvent été mis sur l'importance de la transparence et de la responsabilité, mais si le sous-programme 9.5 était supprimé, la responsabilité pour les activités en faveur des PMA s'estomperait et ces activités seraient marginalisées. Il était important que la programmation à l'ONU repose sur le consensus, mais celui-ci devait être équilibré. Un consensus s'était dégagé à Midrand, mais il n'aurait guère de valeur si des Etats Membres jugeaient que certains programmes étaient négligés. A propos du rôle du Groupe de travail, il était important que cet organe soit consulté pour qu'il puisse faire pour connaître les vues des Etats Membres; jusqu'alors, ses opinions avaient été dûment prises en considération au Siège, mais s'il faisait abstraction de l'avis de ses membres les plus faibles, il était à craindre que l'utilité du Groupe soit remise en cause. Il fallait donc espérer que la deuxième partie de la session serait placée sous le signe de la coopération.

39. Le représentant de la Norvège a dit qu'à la session précédente du Groupe de travail, son pays avait soulevé la question de la nécessité d'établir un sous-programme distinct pour les PMA. Son attitude avait été dictée par des considérations d'ordre administratif et structurel, et non par une quelconque indifférence à l'égard des difficultés de ces pays. La Norvège estimait que le document de Midrand confirmait clairement la volonté des Etats Membres de s'attaquer aux problèmes particuliers des PMA. Même si elle n'était toujours pas totalement convaincue de l'opportunité d'un sous-programme distinct, elle n'insisterait pas pour qu'on le supprime. Plusieurs pays attachaient une grande importance au maintien de ce sous-programme, et la Norvège respectait leur position. Elle oeuvrerait à l'intégration des questions concernant les PMA dans tous les grands domaines de travail de la CNUCED, conformément au paragraphe 85 du document final de Midrand. Le mieux serait d'examiner ces questions de façon ciblée et intersectorielle. La Norvège ne pensait pas que la question de l'établissement d'un sous-programme distinct serait décisive à cet égard.

40. L'Adjoint du Secrétaire général de la CNUCED a dit que le secrétariat était optimiste quant au futur programme de travail de la CNUCED. Pendant les débats du Groupe de travail, les Etats Membres avaient fait preuve d'intérêt et de sérieux, et même si les vues divergeaient sur certains points, ils avaient travaillé dans un esprit constructif. Ils étaient parvenus à s'entendre sur la grande majorité des activités des sous-programmes examinés, ainsi que sur l'équilibre général du programme, et de nombreuses suggestions utiles avaient été faites pour clarifier et préciser celui-ci. Il eût été préférable que le Groupe de travail adopte le programme de travail révisé, mais il n'avait pas eu assez de temps. L'Adjoint recommanderait au Secrétaire général de la CNUCED de tenir de nouvelles consultations avec les délégations intéressées avant de mettre au point le programme, de façon à promouvoir le consensus.

41. Le **Président** a déclaré que le Groupe de travail avait fait clairement connaître ses vues au Secrétaire général de la CNUCED. Il était sûr que celui-ci s'efforcerait de concilier les opinions et en tiendrait compte dans toute la mesure possible.

Chapitre II

QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la session

42. La première partie de la vingt-huitième session du Groupe de travail a été ouverte le 16 septembre 1996 par M. André Oberholzer (Afrique du Sud), président du Groupe de travail à sa vingt-septième session.

B. Election du bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

43. A sa 114^{ème} séance plénière (séance d'ouverture), le 16 septembre 1996, le Groupe de travail a élu M. Dilip Sinha (Inde) président et M. Bashir Musa (Nigéria) vice-président/rapporteur.

C. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

44. Egaleme nt à sa 114^{ème} séance plénière, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire de sa vingt-huitième session (TD/B/WP/97), qui est reproduit ci-après :

1. Election
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Révision du chapitre relatif à la CNUCED du budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 1996-1997, compte tenu des résultats de la neuvième session de la Conférence
4. Ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session du Groupe de travail
5. Questions diverses
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

45. Concernant l'organisation de ses travaux, le Groupe de travail a décidé de diviser sa session en deux parties, dont la seconde, d'une durée de deux jours, se tiendrait en décembre 1996 et serait consacrée à l'examen du budget-programme.

D. Ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session du Groupe de travail

(Point 4 de l'ordre du jour)

46. A la séance plénière de clôture (115^{ème} séance) de la première partie de sa vingt-huitième session, le Groupe de travail a décidé d'étudier l'ordre du jour provisoire de sa vingt-neuvième session à la deuxième partie de la session en cours.

E. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement

(Point 5 de l'ordre du jour)

47. A la même séance, le Groupe de travail a adopté son projet de rapport (TD/B/WP/L.74), sous réserve des modifications qui pourraient être apportées par les délégations au résumé de leurs déclarations, et a autorisé le Rapporteur à parachever le rapport en y incorporant le compte-rendu des débats de la séance plénière de clôture.

Annexe

PARTICIPATION 1/

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Japon
Argentine	Maroc
Bulgarie	Mexique
Chili	Nigéria
Chine	Norvège
Etats-Unis d'Amérique	Pakistan
Fédération de Russie	Pologne
Inde	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Indonésie	Suisse
Italie	

2. Les autres Etats membres de la CNUCED énumérés ci-après, qui ne font pas partie du Groupe de travail, étaient représentés en qualité d'observateurs :

Algérie	Luxembourg
Allemagne	Madagascar
Australie	Malaisie
Autriche	Mongolie
Cuba	Népal
Danemark	Ouganda
Egypte	Philippines
Ethiopie	République populaire démocratique de Corée
Finlande	Slovaquie
France	Sri Lanka
Honduras	Suède
Iran (République islamique d')	Thaïlande
Irlande	Trinité-et-Tobago
Israël	Tunisie
Jamaïque	Yémen
Jordanie	
Libéria	

3. La Palestine a participé à la session en qualité d'observateur.

4. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC y a également participé.

5. Un organisme intergouvernemental était représenté à la session : l'Organisation de l'unité africaine.

¹ La liste des participants porte la cote TD/B/WP/INF.34.
